

N°1442

du
25 MAI
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

INFRASTRUCTURES

Constat du Premier ministre :

**Réhabilitation
de la Nationale N°2,
Avépozo-Aného, ça traîne !**

CAFE-CACAO

De jeunes plants de cacaoyer, caféier
et agroforestier remis aux planteurs

SECURITE ALIMENTAIRE

L'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA) en action
Sauvegarder et créer des systèmes
alimentaires appropriés au Togo

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Université de Kara ne veut plus former que des diplômés

P.3

AMÉNAGEMENT, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU LITTORAL

LES LOGIQUES DE LA LOI VOTÉE

"La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) qui sous-tend cette loi apparaît comme un des moyens pour répondre aux différents problèmes qui se posent avec acuité sur les littoraux.", Edem Tengué



Edem Kokou Tengué , Ministre de l'économie
maritime, de la pêche et de la protection côtière

P.3

Lien entre l'érosion côtière, le 3ème quai et la darse,

aucun !

Spectacle

Festival des Amarou !

Le Festival des AmArou est une plateforme annuelle ouverte aux artistes locaux et internationaux qui met en œuvre des spectacles jeune public pour toute la famille. C'est ainsi l'occasion de célébrer le 1er juin les écritures théâtrales jeunesse en collaboration avec l'Institut français du Togo.

Du 25 mai au 1er juin, une semaine dédiée à la célébration du jeune public autour de la richesse et la vitalité des écritures théâtrales jeunesse au croisement du parcours

d'éducation artistique et culturelle.

Au programme : des rencontres avec les professionnels de la culture, des ateliers créatifs et en point d'orgue à cette célébration, l'adaptation par Ayi Stan Sitou du la pièce de théâtre jeunesse Le Marin d'eau douce de Joël Jouanneau.

25 MAI / 1 JUIN - INSTITUT FRANÇAIS DU TOGO | ENTRÉE GRATUITE, SUR RÉSERVATION AU 22 53 58 00 | À PARTIR DE 7 ANS



Culture

L'initiative Villes, Culture et Créativité de l'Unesco et de la Banque mondiale

Pour la première fois, l'UNESCO et la Banque mondiale s'engagent dans une initiative conjointe visant à favoriser la relance et le développement des industries urbaines culturelles et créatives pendant et après la pandémie de COVID-19.

Dans un document de synthèse publié le 21 mai, l'UNESCO et la Banque mondiale dévoilent ainsi un cadre d'action intitulé Villes, Culture et Créativité, qui vise à stimuler la créativité des villes par l'élaboration d'écosystèmes durables, dans lesquels les industries culturelles et créatives peuvent atteindre leur plein potentiel et contribuer ainsi à la croissance économique, au dynamisme urbain, à l'inclusion sociale et à l'innovation.

L'économie créative fait partie des secteurs de l'économie mondiale qui connaissent l'une des croissances les plus rapides. Elle génère à la fois des revenus, des recettes d'exportation et de l'emploi. La part des revenus annuels mon-

diaux des industries culturelles et créatives s'élève à 2 250 milliards de dollars, et celle des exportations à plus de 250 milliards de dollars. Les industries culturelles et créatives fournissent également près de 30 millions d'emplois dans le monde et emploient plus de personnes âgées de 15 à 29 ans que n'importe quel autre secteur. À l'heure où celui de la culture est dévasté à l'échelle mondiale par la crise du COVID-19, elles recèlent un potentiel encore inexploité qui pourrait aider les grandes métropoles à se rétablir et à gagner en résilience.

L'initiative Villes, Culture et Créativité s'appuie à la fois sur des études mondiales et sur les enseignements tirés de neuf cités différentes, de Brazzaville à la ville jordanienne de Madaba en passant par Séoul. Ces villes, qui ont collaboré avec la Banque mondiale et l'UNESCO et ont exploité leur potentiel créatif, sont parvenues à obtenir des résultats socio-économiques positifs. Ainsi, Villes, Culture et Créativité met en lu-



mière des politiques et des interventions intégrées dans six domaines pouvant permettre l'émergence de villes créatives : infrastructures urbaines et habitabilité, compétences et innovation, réseaux et soutien financier, institutions et réglementations inclusives, singularité et environnement numérique.

Le document de synthèse contient également des principes directeurs et des recommandations qui offrent des exemples concrets de politiques à court et long terme, de programmes et d'investissements que les villes peuvent mettre en place. Il s'agit de susciter un environ-

nement durable, favorable à l'épanouissement des industries culturelles et créatives, de pouvoir ainsi se remettre de la pandémie actuelle et de son impact sur les économies. Ce cadre d'action devrait être mis en œuvre par le biais d'une série de projets phares co-organisés par l'UNESCO et la Banque mondiale dans différentes régions du monde. Villes, culture et créativité est lancé ce 21 mai 2021 lors de la manifestation de haut niveau sur la culture et le développement durable, organisée par la présidence de l'Assemblée générale de l'ONU en partenariat avec l'UNESCO.

Cinéma

Ouaga Film : Appel à projets

Pour sa 6ème édition OUAGA FILM LAB renouvelle son appel aux projets de longs-métrages en développement, fictions ou documentaires. Le présent appel s'adresse à des porteurs de projets africains dans le domaine du cinéma, dont le réalisateur est ressortissant d'un pays d'Afrique de l'Ouest, du Centre et des Grands Lacs et le producteur ressortissant d'un pays africain.

OUAGA FILM LAB est le premier laboratoire de développement et de coproduction en Afrique de l'Ouest. À l'is-

sue de l'appel à projets, un comité sélectionnera 10 projets cinématographiques qui seront invités à participer à cette plateforme. Le principal critère de sélection est la qualité artistique des projets présentés, ainsi que la sensibilité du sujet abordé. L'inscription est gratuite et se fait en ligne sur le site. Elle doit respecter les critères énoncés dans le règlement et doit être faite avant le 4 juin 2021 à minuit TU.

Les dossiers doivent être rédigés soit en français ou en anglais, les deux langues de travail du Lab.

Tout candidat (le réalisateur ou le producteur) a le droit de proposer plus d'un projet dans un maximum de deux projets.

L'édition 2021 se déroulera mi-octobre à Ouagadougou - les dates exactes seront communiquées dans les meilleurs délais, selon l'évolution de la situation sanitaire. Elle est organisée en étroite collaboration avec Sud Ecriture (Tunisie), l'EAVE (European Audiovisual Entrepreneurs), l'Institut français (IF Paris, IF Burkina Faso, la Fabrique des cinémas

du Monde, la Cinémathèque Afrique), le Moulin d'Andé, le Festival international de film documentaire d'Agadir au Maroc (FIDADOC), le Groupe Ouest, le Medienboard Berlin-Brandenburg ; ainsi qu'avec le soutien du Bureau Suisse de la Coopération au Burkina, le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), de l'Institut Goethe de Ouagadougou, de Canal Plus, de TV5MONDE et du Ministère de la culture et du tourisme du Burkina Faso.

Nécrologie

Mangas : Le dessinateur Kentaro Miura est mort à 54 ans

Le dessinateur japonais, qui a tenu en haleine ses lecteurs pendant plus de trente ans avec son chef-d'œuvre de dark fantasy, est mort au début de mai. Le mangaka Kentaro Miura, connu pour être l'auteur de la série Berserk, est mort le 6 mai 2021. Il avait 54 ans. L'annonce de sa mort a été faite jeudi 20 mai par l'équipe du magazine Young Animal, dans lequel il publiait sa série majeure de dark fantasy depuis 1989.

Pour son travail, Kentaro Miura avait été distingué en 2002 dans la catégorie prix d'excellence du prestigieux Prix culturel japonais Osamu Tezuka, un autre grand maître du manga. Fils d'un dessinateur de story-board publicitaires et d'une professeure d'arts plastiques, Kentaro Miura, né en 1966, griffonne ses premières créations en maternelle avant



de se lancer dans son premier manga, Miuranger, à l'école primaire. Il commence sa carrière en 1985 dans la revue Weekly Shonen Magazine avec le one-shot Futatabi, avant de publier, en 1988, dans Monthly Comicomi une pre-



mière version de Berserk. Depuis octobre 1989, il se consacrait à son chef-d'œuvre, écoulé depuis à plus de 40 millions d'exemplaires dans le monde - et adapté plusieurs fois sous forme de séries et de films.

Ancré dans un univers dit "dark fantasy", à l'ambiance sombre et apocalyptique, Berserk, raconte l'histoire de Guts, un guerrier solitaire traqué par des forces obscures qui cherche à se venger de son ancien maître et compagnon d'armes. Cette œuvre publiée en France chez Glénat était réputée pour le rythme de sa publication marqué par de longues pauses. Même si le titre était toujours en cours, il avait aussi fait l'objet de nombreuses adaptations en série animée, roman, film d'animation ou encore en jeux vidéo.

En disparaissant, Kentaro Miura emporte avec lui le dénouement de cette œuvre sombre et sans concession. Le dessinateur avait publié le 22 janvier le chapitre 363, baptisé en japonais Ch?en.

AZIMUTS INFOS

Comment rendre mes messages et mes fichiers réellement privés ?

Les VPN

Un VPN, ou virtual private network, est un logiciel qui crée un tunnel sécurisé à travers internet en chiffrant vos données lorsqu'elles traversent un réseau public. Un VPN peut s'affranchir des restrictions géographiques de contenu, c'est-à-dire qu'il vous permet d'échapper à la censure et de ne pas être concerné par les limitations de contenu selon le pays où vous vous trouvez. Pour cela, le VPN cache votre adresse IP et votre localisation en vous en attribuant d'autres virtuellement. La plupart des VPN offrent une liste de pays dans lesquels vous pouvez décider de vous localiser de manière virtuelle. C'est, par exemple, le cas de TunnelBear (lire également "Les indispensables pour votre pc en 2019") dont la version Little est gratuite et simple à prendre en main, tout en étant limité à 500 Mo/mois. Une multitude d'autres VPN existent et la différence entre eux se fait surtout selon la vitesse de la connexion, sa stabilité et les types de données gérées (certains VPN ne fonctionnent pas pour le P2P et les torrents).

Les navigateurs web

La plupart des navigateurs, parmi les plus populaires, intègrent de nombreux outils pour empêcher d'ouvrir des sites web malveillants, échapper à l'installation automatique de logiciels dangereux et se mettent à jour automatiquement pour éviter que leurs failles de sécurité ne soient exploitées. Mais peu d'entre eux proposent de surfer de manière anonyme et d'assurer un respect total de votre vie privée.

Ainsi, si la non-divulgaration de vos données personnelles est une de vos priorités, alors le navigateur web Tor Browser est probablement fait pour vous. Il dissimule l'adresse IP, la localisation et les contenus auxquels vous accédez en utilisant plusieurs niveaux de chiffrement. C'est la raison pour laquelle Tor Browser est le navigateur le plus populaire chez les pirates informatiques.

Le chiffrement des données stockées sur un cloud

Les données que vous choisissez de sauvegarder sur un cloud sont en théorie cryptées, mais vous n'avez qu'un contrôle limité sur la manière dont elles sont cryptées et qui peut les décrypter. Si vous souhaitez avoir une maîtrise renforcée, alors des services cloud comme Mega (le site remplaçant MegaUpload) permettent à l'utilisateur de gérer lui-même le chiffrement et le déchiffrement des données. Si vous êtes déjà utilisateur d'un service cloud et ne souhaitez pas en changer, alors un logiciel comme Cryptomator vous sert à chiffrer les données en amont, puis à les stocker sur Dropbox, Google Drive, OneDrive, etc.

Le chiffrement des messages textes et des conversations vidéo et vocales des messageries instantanées

Les services de messagerie instantanée les plus célèbres, Facebook, Messenger et Whatsapp, proposent un chiffrement de bout à bout pour les messages sous forme de texte. Pour cela, ils s'appuient sur la technologie de chiffrement de l'entreprise Open Whisper Systems qui a créé sa propre application, Signal, dont vous pouvez vous servir afin de sécuriser aussi vos discussions vidéo et vocales. Si changer de messagerie ne vous dérange pas, alors Telegram a été spécialement conçu pour protéger vos données, celles-ci étant chiffrées de manière très complexe et pouvant même s'autodétruire !

Le chiffrement des données stockées dans un disque dur

BitLocker Drive Encryption, compris dans les éditions Professionnelle et Entreprise de Windows 8, 8.1 et 10, est une spécification de protection des données conçue par Microsoft qui vous permet de chiffrer le contenu de votre disque dur afin que celui-ci soit protégé en cas d'accès à votre PC et de tentative de vol de vos données.

Si vous préférez choisir une solution alternative à celle proposée par Microsoft, alors vous pouvez vous tourner vers VeraCrypt qui est gratuit, libre et basé sur l'outil TrueCrypt.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Charicature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

AMÉNAGEMENT, PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU LITTORAL LES LOGIQUES DE LA LOI VOTÉE

"La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) qui sous-tend cette loi apparaît comme un des moyens pour répondre aux différents problèmes qui se posent avec acuité sur les littoraux.", Edem Tengué

Eric J.

Une législation spécifique entoure désormais la côte maritime togolaise. Il s'agit de la loi relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral. Elle a été adoptée par l'Assemblée nationale qui y a trouvé un moyen pour mettre en cohérence les législations sur la domanialité publique, l'aménagement du territoire ou la marine marchande liés aux défis posés à cet espace. «Pour que le littoral conserve sa productivité et ses fonctions naturelles, il a donc fallu améliorer la planification et la gestion de son développement à travers une loi spécifique. Une loi qui constitue en réalité un corpus juridique exigeant et novateur en un triple point de vue», estime Yawa Tségan, la présidente de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale estime qu'en phase avec son temps, cette loi se place dans une optique de développement durable, en cherchant à préserver les richesses na-

turelles du territoire, sources de son attractivité et de son développement économique, social et culturel afin de le pérenniser. Argument partagé par Kokou Tengué, le ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière qui indique qu'encadrer la surutilisation, la surexploitation du littoral, éviter sa mutilation par une érosion côtière de plus en plus violente à mesure qu'augmente le réchauffement climatique qui est source d'une montée des eaux, permettre au Togo de réaliser son plein potentiel en matière d'activités industrielles, portuaires, de pêche, de tourisme balnéaire, permettre la création d'aires marines protégées et de rectifiés artificiels sont tous désormais possibles avec le cadre juridique dont les députés viennent de doter la pays. «En effet, la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) qui sous-tend cette loi apparaît comme un des moyens pour répondre aux différents problèmes qui se posent avec acuité sur les littoraux. C'est une démar-

che et un outil de gouvernance des zones littorales visant un développement durable, une gestion intégrée de l'espace et des ressources prenant simultanément en compte les enjeux terrestres, marins, naturels, économiques et sociaux d'une zone littorale définie comme territoire cohérent de réflexion et d'action», a dit Kokou Tengué.

Il faut relever qu'avant la nouvelle loi, un avant-projet de loi sur la protection et la mise en valeur du littoral togolais a été élaboré et soumis à l'Assemblée nationale pour adoption en 2016. Mais, une étude d'analyse du cadre juridique et institutionnel de gestion intégrée du littoral réalisée dans le cadre de la préparation du projet d'investissement de la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP) avait révélé des insuffisances. Elles sont relatives entre autres à la définition du champ d'application de l'avant-projet de loi et aux thématiques importantes qui n'y ont pas été prises en compte. Le travail a donc été repris jusqu'à



Yawa Tségan, Présidente du Parlement lors du vote

l'adoption de la nouvelle loi.

Pour le gouvernement, la loi relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral qui vient d'être adoptée poursuit principalement le double objectif de protection et de mise en valeur du littoral en raison des pressions d'origine naturelle ou anthropique qu'il subit. Elle permet de maintenir les équilibres environnementaux, lutter contre l'érosion côtière, préserver l'intégrité des sites, des paysages et du patrimoine marin; de protéger le littoral contre toute forme de pollution et de dégradation quelle qu'en soit l'ori-

gine; d'anticiper les évolutions du littoral, notamment sous l'effet du changement climatique, et faciliter l'adaptation des territoires à ces changements, en développant l'expertise et en soutenant les approches innovantes.

Le ministre Kokou Tengué a aussi expliqué aux représentants du peuple que la loi va renforcer la recherche et l'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral; préserver et développer les activités économiques maritimes, telles que la pêche, les cultures marines, les activités portuaires, la cons-

truction, le tourisme balnéaire et les transports maritimes. Elle permettra aussi d'instaurer un équilibre entre les impératifs du développement socioéconomique et les nécessités de protection du littoral pour préserver ses richesses pour les générations présentes et futures; d'intégrer la dimension environnementale du littoral dans les politiques sectorielles notamment l'agriculture, d'associer les collectivités locales à la prise de décision concernant le littoral; de réhabiliter les zones et les sites littoraux détériorés et pollués; de faciliter le libre accès au rivage de la mer; de réaffirmer, sans équivoque, le principe du pollueur-payeur. D'où l'appel de la présidente de l'Assemblée nationale. «Nous espérons que toutes les dispositions seront prises afin que les mesures sociales liées à la mise en œuvre de ce projet de loi soient véritablement faites en respect de l'intérêt général et de la paix sociale qui demeurent une priorité de tous nos concitoyens», a dit Yawa Tségan.

Lien entre l'érosion côtière, le 3^{ème} quai et la darse, aucun !

Laté Pater

Opposants, environnementalistes, leaders d'opinion... et même ceux qui ne s'y connaissent pas. Ils ont tous accusé le 3^{ème} quai, la darse et Bolloré dans l'accélération de l'érosion côtière au Togo (avancée de 5 à 10 mètres par an). À l'Assemblée nationale, des députés ont repris la question : est-ce le défaut des mesures, prévues par la nouvelle loi, qui justifie la pression de la mer sur la côte suite aux grands projets d'investissement qui y sont réalisés (exemple de la construction du 3^{ème} quai) ? À quoi aurait servi l'étude d'impact environnemental lors de la réalisation de ces grands projets ?

Le gouvernement répond. Non, ce n'est pas le défaut de mesures prévues qui justifient ce phénomène. La pression de la mer sur la côte est due à des causes naturelles (changement climatique) et anthropiques (activités humaines). En matière côtière, les aménagements sont délicats. Si, au cours de ces aménagements, les études sont mal réalisées, il peut résulter d'énormes dégâts sur la partie base de la côte. Ces dégâts peuvent même s'étendre au-delà des frontières du pays. Le coût élevé des ouvrages de protection de la côte et le phénomène d'érosion côtière ne sont pas des questions à régler de façon unilatérale. Des projets au niveau régional sont en cours pour planifier et organiser la

construction des ouvrages de protection des pays côtiers de l'Afrique de l'ouest. Il s'agit du Projet d'Investissement de Résiliences des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP), financé par la Banque mondiale, et du projet Corridor Abidjan-Lagos, financé par la Banque africaine de développement, dont une composante est consacrée à la construction d'ouvrages de protection de la côte. La nouvelle loi permet d'accorder une attention plus accrue à cette zone en renforçant les mesures de lutte contre l'érosion côtière.

Les études d'impact environnemental et social effectuées lors de la réalisation de ces grands projets ont permis d'identifier les meilleures variantes de

constructions qui ont minimisé les impacts de ces ouvrages maritimes sur la côte. Plutôt. En effet, deux études d'impact environnemental et social (EIES) ont été réalisées, d'une part, pour la construction du 3^{ème} quai par la société Togo Terminal et, d'autre part, pour la construction de la darse et de l'épi d'arrêt de sable par la société Lomé Container Terminal (LCT). Les études techniques ont révélé que le dragage effectué dans le bassin portuaire pour les constructions du 3^{ème} quai et de la darse n'a pas d'effet sur l'érosion côtière. *Par contre*, la construction de l'épi d'arrêt de sable occasionnerait un effet amplificateur moins important sur cette érosion qui sévit depuis les années 1970.



Edem Kokou Tengué, Ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière

Les EIES ont proposé des mesures d'atténuation des impacts négatifs de ces projets sur la côte dans les plans de gestion environnementale et sociale (PGES). Ces mesures sont, entre autres, le refoulement du sable dragué du bassin portuaire sur la

côte à l'est du port afin d'atténuer l'effet de l'érosion côtière et le suivi de l'évolution du trait de côte. Le suivi de la mise en œuvre des PGES est réalisé par l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE). De plus, les projets WACA ResIP et Corridor Abidjan-Lagos sont des projets structurants dont leurs mises en œuvre permettront de stabiliser la côte.

Le rôle de commissaire du gouvernement devant les députés était joué par le duo Tengué Edem Kokou, ministre de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière, et Edjeba Essomanam, ministre délégué auprès du ministre de l'administration territoriale, chargé du développement du territoire.

Tradition respectée à l'ONG ADE à Tové, avec l'appui financier du CCFCC

Encore des jeunes plants de cacaoyer, caféier et agroforestier remis aux planteurs

C'est une action qui se réalise pour la cinquième fois consécutive sur le site de production de matériel végétal de l'organisation non gouvernementale Avenir de l'environnement (ONG ADE) à Tové Agbésia (Kpalimé). Et ce, dans le cadre du projet "Appui aux producteurs en matériel végétal". Grâce à un financement du Comité de coordination pour les filières café et cacao (CCFCC), l'ONG ADE a produit et remis, le jeudi 20 mai 2021, des plants de cacaoyers et des plants agroforestiers aux producteurs de café et de cacao, membres des neuf (9) unions de la Fédération des unions des sociétés coopératives des producteurs de café et de cacao (FUPROCAT). Ce qui doit, comme

les années passées, leur permettre d'étendre les plantations et d'augmenter la production. Au total, plus de 80.000 jeunes plants de cacaoyer, 6.000 jeunes plants de caféier et 14.000 jeunes plants agroforestiers. L'utilité des jeunes plants agroforestiers étant de fournir l'ombrage aux cacaoyers et d'accroître la résilience des plantations au changement climatique à travers la pratique de l'agroforesterie. "L'idée, à long terme, est de protéger ces plants contre les feux de végétation", a indiqué le directeur de l'ONG ADE, Tété Prince Yawo.

La cérémonie a été marquée par la présence du préfet de Kloto, Assan Koku Bertin, qui a encore salué la démarche de l'ONG ADE visant à

réinstaller les plantations de café et de cacao. Pour cette édition, les plants sont destinés aux producteurs de FUPROCAT, du Syndicat des acheteurs de la filière café et cacao, et aux producteurs privés qui opèrent dans les deux filières au Togo.

"Cette action s'inscrit dans la relance de la filière café-cacao. Nous allons veiller à ce que ces plants soient mis en terre", a fait savoir Tété Prince Yawo. Et le président du Conseil interprofessionnel des filières café-cacao au Togo (CICC-Togo), Chardey Kokouda, d'entériner que l'initiative de cet appui aux producteurs cadre parfaitement avec la vision du gouvernement togolais d'atteindre une production de 15 000 tonnes de cacao et plus de 25 000

tonnes de café à l'horizon 2022.

Il y a un an, pour le compte de la campagne agricole 2020-2021, ce sont 40.000 jeunes plants de cacaoyer et 10.000 plants agroforestiers qui avaient été livrés aux producteurs des préfectures de Kloto, d'Agou, de Kpélé, d'Amou, de Wawa, de l'Akébou et de Blitta. Déjà en accroissement de 60% par rapport à la campagne 2019-2020.

Le point commun entre tous les acteurs de la chaîne de production est que tout soit mis en œuvre pour relever les défis de la sécheresse et des feux de végétation qui mettent à mal les efforts des paysans, finalement vulnérables.

En rappel, le Comité de coordination pour les filières café et cacao est



Remise symbolique d'un plant aux producteurs

une structure créée par arrêté interministériel le 14 juin 1996 pour assurer les missions de supervision de la commercialisation du café et du ca-

cao et de coordination des activités liées à ces deux filières au Togo. Son secrétaire général est Enselme Gouthon.

COVID-19 / Avec l'immunité collective dans le viseur

Kokoroko veut des étudiants vaccinés

Jean AFOLABI

L'initiative a de quoi fâcher les jeunes, très remontés contre une vaccination contre le coronavirus Covid-19 qu'ils estiment pour la plupart non nécessaire. Mais le Professeur-président Dodzi Komla Kokoroko de l'Université de Lomé, fréquentée par des milliers de personnes, veut jouer sur la sûreté et le réalisme : voir ses administrés vaccinés contre une pandémie qui fait des ravages ailleurs depuis un an. Du moment où «l'âge est supérieur ou égal à 20 ans». C'est ce qu'indique une Note d'information, en date du vendredi 21 mai, à l'endroit de la communauté universitaire. Et «conformément aux orientations du gouvernement», pour être plus précis.

On se souvient que le gouvernement a dû effectivement élargir la base des personnes devant être inoculées, en y associant les conducteurs de taxis-motos ou de tri-cycles, des chauffeurs de taxi, des détenus, ... tous ceux qui ont la vingtaine et plus, dans le but d'atteindre sereinement l'immunité collective contre la pandémie du coronavirus, c'est-à-dire 60% de la population vaccinée. Depuis mi-avril, à cet effet, la campagne de vaccination a connu une réorganisation stratégique, avec l'installation des équipes de vaccination dans de grands centres, notamment des stades.

En ce qui concerne les étudiants, pour des dispositions pratiques et la compréhension des choses, la décision prendra une période de sensibilisation. Qui court du 21 mai au 04 juin. Il s'agira d'une sensibilisation en présentiel par les délégués d'étudiants dans les amphithéâtres, salles d'examen, sur les réseaux sociaux et sur les médias. Une deuxième phase d'enrôlement en ligne (obligatoire avant de se faire vacciner) va suivre. Elle se déroulera du 21 mai au 18 juin sur toute la période de la campagne vaccinale via le code *844# ou le site Internet du gouvernement (<https://vaccin.covid19.gouv.tg>) comme il se fait actuellement pour tous futurs vaccinés.

La campagne de vaccination proprement dite commence enfin le 07 juin pour tous les étudiants de l'Université de Lomé. Et s'achève le 18 juin 2021.

Quid des déjà vaccinés

Au cours de la campagne, les étudiants vaccinés hors de l'établissement devront se faire enregistrer impérativement sur les différents sites de vaccinations, informe la Note du président Kokoroko. «Compte tenu de l'importance de cette campagne vaccinale, j'invite tous les étudiants à y prendre part afin d'accélérer le processus de retour à la vie normale sur le campus», insiste-t-il. Cet établissement public d'enseignement supérieur, comme beaucoup de ses collègues, s'est en effet péniblement ins-

crit à des cours en ligne depuis la survenue de cette pandémie. Ce qui appelle, chez des étudiants moins nantis, à se décarcasser pour se faire équiper.

En temps normal, ils sont des milliers d'étudiants à se frotter les uns contre les autres les jours de cours. Sur la cour, en amphithéâtre, comme en autocar ! C'est à cette

fin que toute la communauté universitaire, principalement les doyens et directeurs des établissements et des services centraux ainsi que le collège des délégués généraux sont tenus, «chacun en ce qui le concerne, de s'impliquer pour assurer la réussite de cette campagne vaccinale», appelle la Note d'information.

Le Togo a réceptionné le 09 mai dernier un lot de vaccin AstraZeneca, issu du mécanisme COVAX. C'est un lot composé de 140.000 doses de vaccin, le deuxième issu du mécanisme COVAX après celui reçu le 07 mars 2021 et qui a servi au lancement de la campagne de vaccination contre la COVID-19. Pour le

ministre en charge de la Santé, Professeur Moustafa Mijiyawa, ce deuxième lot servira à administrer une seconde dose à ceux ayant reçu leur première dose d'AstraZeneca depuis le lancement de 10 mars dernier de la campagne de vaccination.

A ce jour, c'est un total de 276.000 doses qui ont servi à la

première phase de vaccination, y compris 200 000 doses d'un don chinois de vaccins SINO-VAC. Le pays s'attend encore à 100.000 doses de l'américain Pfizer en juin ; et 3.000.000 de doses de l'autre américain Johnson & Johnson en juin. Le gouvernement entend ainsi rapidement atteindre son objectif.

Bruxelles après Paris

Les activités de Faure dans la capitale européenne

Laté Pater

Le Président de la République, Faure Gnassingbé, a séjourné à Bruxelles, après Paris, pour des entretiens avec les institutions européennes. Il a été reçu, le 20 mai 2021, par le Roi Philippe. La rencontre, qui s'est déroulée au Palais de Bruxelles dans une ambiance très cordiale, vise à redynamiser les relations entre la Belgique et le Togo. La Belgique, qui abrite le siège de l'Union européenne, est un partenaire privilégié pour le Togo sur le plan commercial et des investissements.

Des événements majeurs sont régulièrement organisés entre les deux pays pour renforcer leurs liens de coopération. A titre d'exemples, les visites des chefs d'entreprises belges au Togo pour explorer des opportunités d'affaires et la participation de délégations d'hommes d'affaires du Togo à l'Africa-Belgium Business à Bruxelles. La Belgique représente plus de la moitié des exportations européennes vers le Togo et se classe comme le premier partenaire du Togo en Europe, suivi par la France et l'Espagne.

Le séjour officiel du chef de l'Etat togolais est également marqué par

la rencontre entre lui et la commissaire européenne aux partenariats internationaux, Mme Jutta Urpilainen. Le renforcement de la coopération entre le Togo et l'Union européenne, qui restent de vieux partenaires, était à la première page de l'agenda.

Auparavant, le Président de la République avait eu un entretien en tête-à-tête avec son homologue ghanéen Nana Akufo-Addo qui, comme le chef de l'Etat togolais, était, avant leur séjour bruxellois, à Paris où il a participé au sommet sur le financement des économies africaines.



Faure Gnassingbé et le Roi Philippe

Réhabilitation de la Nationale 2 / Le constat du Premier ministre

Avépozo-Aného, ça traîne !

Jean AFOLABI

«La sortie du Chef du gouvernement, c'est de rassurer les populations. Nous faisons en sorte que les travaux s'accroissent davantage. Donc le planning a été revisité à cet effet pour que les délais contractuels de mars 2022 soient respectés. Les travaux sont actuellement de 20 à 27%...». Propos du ministre Zouréhatou Kassah-Traoré des Travaux publics, qui accompagnait, ce vendredi 21 mai, le Premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé sur le chantier de la réhabilitation de la Route nationale RN2 Lomé-Aného, afin de constater l'état d'avancement de ces travaux.

Il s'agit en fait d'une mise en 2x2 voies de la Route nationale N°2 sur la section Avépozo-Togokomé, longue de 10 km y compris des aménagements connexes. Ces travaux d'un coût de 13 milliards 236 millions 028 mille FCFA sont réalisés par l'entreprise chinoise CRBC. La mission de contrôle est assurée par le groupement INROS LACKNER/SCET Tunisie/DECO-IC. La seconde section qui va de Togokomé à Aného est longue de 20 km pour un montant de 34 milliards 300 millions 695 mille FCFA. Elle est exécutée par le tunisien GAUFF/GTAH comme mission de contrôle.

«Les travaux démarrés en 2020 doivent être livrés d'ici mars 2022. Mais des retards dans leur exécution ont été constatés. Ce qui



justifie la visite de chantier du chef du gouvernement», affirme la Première ministre. Mme le Premier ministre a ainsi appelé les entreprises à accélérer les travaux pour soulager les usagers de cet axe stratégique du corridor ouest africain Lagos à Abidjan. Seul bémol : «Sur ce chantier, nous sommes heureux de constater que des ingénieurs togolais ont été recrutés pour bénéficier des transferts de compétences», a expliqué la ministre Zouréhatou Kassah-Traoré.

Le projet de réhabilitation et de modernisation de cette route fait partie intégrante du vaste programme de réhabilitation de la route Lomé-Cotonou, des facilitations sur le Corridor Abidjan-Lagos et de protection de la côte togolaise soumise à l'érosion. De nombreux axes de ce corridor ont été déjà exécutés. Côte togolaise : les tronçons déjà réalisés sur l'axe Aflo-Sanvee Condji, classé Route nationale N°2 (RN2), la 3ème voie de la partie togolaise du Corridor, sont notamment les sections frontière Ghana-Rond Point PAL, soit 9.2 km, Rond Point PAL-

Avépozo, soit 10.3 km et la section Aného-Sanvee Condji, soit 5.5 km.

Le tronçon présentement en cours, soit Avépozo-Aného, est longue de 30 km et constitue le maillon manquant de la partie togolaise du Corridor Abidjan-Lagos, long de 1035 km. Les travaux à réaliser consisteront à la réhabilitation, la modernisation et l'élargissement de la route en 2x2 voies de

la plateforme qui passe de 10 mètres à 24 mètres, soit une largeur de 2x7 mètres, une bande d'arrêt d'urgence de 2x2 mètres, des trottoirs de 2x2 mètres et d'un terre-plein de 2 mètres. Il s'agira également de construire des ouvrages de protection de la côte, des travaux d'aménagements connexes, notamment les terrassements généraux, la construction de la chaussée et son élargissement, la



construction des ouvrages d'arts et de drainage, l'aménagement de la signalisation et de l'éclairage public et la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

A la fin des travaux, souligne le ministère des Travaux publics, «le projet devra contribuer au renforcement de l'intégration régionale, à la croissance des échanges intra régionaux et au renforcement de la protection de la côte sur le Corridor. Il devra également contribuer à améliorer le niveau de services du Corridor, fluidifier le trafic, réduire le temps de parcours des personnes et des biens, réduire le coût du transport, renforcer la résilience climatique des infrastructures soumises à l'érosion côtière, etc.».

Santé/Covid-19

L'UE va investir 1 milliard d'euros pour la production de vaccins en Afrique

Avec 99% de ses vaccins importés de l'étranger, l'Afrique ne parvient pas à mettre en place sa campagne de vaccination anti-covid-19. Pour atténuer la situation, l'Afrique étudie son autonomisation sur le plan vaccinal.

A l'issue du sommet mondial sur la santé, qui s'est tenu le 21 mai à Rome en Italie, la présidente de la Commission européenne (CE), Ursula Von Der Leyen, a annoncé que l'Union européenne (UE) allait décaisser 1

milliard de dollars en vue d'accélérer la production de vaccins en Afrique. Les fonds en question seront investis dans les infrastructures et équipements permettant d'augmenter les capacités de production, de développer les compétences, gérer les chaînes d'approvisionnement et mettre en place le cadre réglementaire permettant la création des hubs de fabrication de vaccins en Afrique. Le continent africain importe 99% de ses vaccins, ce qui

aurait compliqué la riposte contre la Covid-19, qui a touché au moins 4,7 millions de personnes et fait au moins 127 923 morts sur le continent.

Depuis la mise sur le marché des vaccins anti-covid-19, l'Afrique connaît un retard par rapport à d'autres continents. Ursula Von Der Leyen aimerait que " cela change ". Ajoutant : " L'initiative s'appuiera sur toute la gamme des outils de l'Équipe Europe, notamment le budget de l'UE

(suite à la page 7)

FOOTBALL/

Le Congrès de la FIFA souhaite étudier de nouvelles possibilités de compétitions

Le 71e Congrès de la FIFA a voté à l'unanimité en faveur d'un alignement de la procédure de candidature pour l'organisation de la Coupe du Monde Féminine sur celle de la Coupe du Monde. Ainsi, la désignation de tous les futurs pays hôtes fera l'objet d'un vote par le Congrès de la FIFA, comme pour la Coupe du Monde, et non plus par le Conseil de la FIFA (comme ce fut le cas pour la dernière fois en juin 2020, lorsque l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été nommées hôtes de l'édition 2023 au terme d'un vote dont les résultats ont été rendus publics).

Hervé A.

Dans son allocution aux 211 associations membres de la FIFA, le Président Gianni Infantino a présenté 11 domaines d'action pour le football au cours de l'année à venir, dans lesquels la FIFA entend montrer la voie. De l'aménagement des calendriers internationaux des matches dans le football masculin et féminin pour le bien des joueurs et joueuses aux recours aux technologies modernes pour interconnecter encore davantage la communauté internationale du football, le Président Infantino a listé les priorités de l'instance dirigeante du football mondial.

En ce qui concerne le football féminin, le Président de la FIFA a souligné la croissance continue de la discipline, notamment matérialisée par le fait que les qualifications pour l'édition 2023 de la Coupe du Monde Féminine concerneront plus de 180 équipes, contre 140 pour l'édition 2019. Selon lui, la FIFA doit désormais accélérer cette dynamique ainsi que professionnaliser et commercialiser davantage le football féminin, notamment via des accords indépendants sur les droits médias et de nouvelles



compétitions.

Évoquant le marché international des transferts, le Président Infantino a souligné qu'il existe encore un profond déséquilibre dans le football mondial et que les dépenses globales en transferts de joueurs (USD 7 milliards en 2019) ne profitent pas aux clubs formateurs, qui ne bénéficient le plus souvent d'aucune indemnité, avec uniquement USD 70 millions versés en 2019. Pour remédier à cela, la Chambre de compensation de la FIFA canaliserait le versement des indemnités de formation et des paiements de solidarité, ce qui pourrait permettre de faire passer cette somme à USD 300 millions par an.

Dans le domaine du football de jeunes et du développement technique,

le Président Infantino a salué l'initiative "Donner sa chance à chaque talent", par le biais de laquelle la FIFA travaille avec ses associations membres à l'élaboration de plans sur mesure pour les aider à accompagner les jeunes footballeurs et footballeuses. La FIFA se penchera également sur la situation des arbitres à l'échelle internationale et s'attachera à professionnaliser leurs conditions de travail.

En coopération avec l'IFAB, la FIFA œuvre également à l'amélioration des Lois du Jeu afin de protéger les intérêts des joueurs (avec la mise en place de remplacements pour commotion cérébrale) et d'encourager le jeu offensif (avec une proposition visant à modifier l'interprétation de la loi sur le

hors-jeu et prenant en compte l'apport de l'assistance vidéo à l'arbitrage).

Le Congrès a également voté à l'unanimité la création d'un Tribunal du Football, organe de la FIFA récupérant les prérogatives de résolutions des litiges de la Commission du Statut du Joueur de la FIFA qui, elle, a été dissoute.

Le Congrès a par ailleurs approuvé plusieurs propositions soumises par les associations membres, demandant ainsi qu'une vaste consultation soit menée pour explorer les opportunités d'élaboration d'un concept de compétitions internationales féminines, dont une ligue mondiale (proposition de la Fédération Jamaïcaine de Football).

SUPER LEAGUE

Infantino nie toute implication de la FIFA

Gianni Infantino, à l'occasion du 71e congrès de la FIFA, a fermement démenti toute implication dans la création de la Super League, malgré des discussions avec les clubs frondeurs.

Gianni Infantino l'assure: il n'a pas joué double-jeu par rapport à la Super League. Lors du 71e congrès de la FIFA, ce vendredi en visioconférence, le président italo-suisse s'est défendu face aux accusations de soutien des membres fondateurs du projet dissident et controversé: "Écouter les clubs et

leur parler ne signifie en aucun cas que la FIFA a orchestré, était liée, a comploté, peu importe les termes, pour la création d'une Super League. Non".

S'il ne dément pas avoir discuté avec les clubs concernés, Gianni Infantino assure donc qu'il a toujours été du côté de l'UEFA. "Nous nous soucions des clubs, du foot en club. Une rupture, inévitable, est survenue, mais une rupture n'est jamais la solution pour qui que ce soit. Jamais. J'ai été clair au congrès de l'UEFA. Je l'ai dit: vous êtes avec nous, ou contre nous. Nous

défendons toujours le football contre des projets qui lui causeraient du tort. Il faut être strict. Mais la porte est toujours ouverte pour ces clubs, pour discuter, pour maintenir le football uni."

Au pic de la crise, Gianni Infantino avait publiquement pris la parole pour apporter son soutien à l'UEFA et prévenu que les clubs rebelles devraient subir les "conséquences" de leur scission. Il avait ensuite adopté un discours moins vindicatif dans une interview à L'Équipe: "Il faut toujours faire attention quand on parle de sanctions. (...)

C'est vite dit qu'il faut punir. C'est même populaire ou populiste parfois. (...) Je préfère toujours privilégier le dialogue au conflit."

Son propos n'avait pas empêché l'UEFA, dirigée par Aleksander Čeferin, d'annoncer une procédure disciplinaire contre les trois clubs (Real Madrid, FC Barcelone et Juventus) encore impliqués dans la Super League. Pour les neuf autres clubs, des sanctions ont été négociées et approuvées.

VOLLEYBALL

Le président de la FIVB soupçonné de détournements de fonds

Menace de gros temps pour Ary Graça. Président de la Fédération internationale de volley-ball (FIVB), le Brésilien est soupçonné d'appartenir à un réseau de détournements de fonds et de blanchiment d'argent. Une perquisition a été menée, jeudi 20 mai, à son domicile au Brésil.

La justice brésilienne révèle également que la police a étendu sa perquisition au siège de la Confédération brésilienne de volleyball (CBV), dont Ary Graça a été le président entre 1997 et 2012, avant de viser plus haut et postuler à la présidence de la FIVB.

Ary Graça n'est pas le seul dirigeant visé par l'enquête de la justice brésilienne. Neuf autres ex-officiels de la CBV sont ciblés, ainsi que des personnalités politiques et des chefs d'entreprise.

Selon le parquet, Ary Graça est soupçonné d'avoir détourné des fonds versés par le principal commanditaire de la CBV, la banque publique Banco do Brasil. Le Brésilien aurait ensuite blanchi l'argent reçu par le biais de contrats

fictifs avec des entreprises fantômes.

L'enquête ne date pas d'aujourd'hui. Elle a été ouverte en 2013, soit une année après la première élection d'Ary Graça à la présidence du volley-ball mondial. Elle porte sur la création présumée d'entreprises fantômes à Saquarema, à une centaine de kilomètres de Rio de Janeiro, une cité balnéaire où est installé le centre d'entraînement des équipes nationales de volleyball et de beach-volley.

Le domicile de l'ancien maire de Saquarema, Antonio Peres Alves, a également été perquisitionné. A la tête de la ville entre 2002 et 2008, il est soupçonné d'avoir fait signer des décrets municipaux permettant d'accorder des conditions fiscales favorables à la création des entreprises de façade.

Selon la police de Rio de Janeiro, l'escroquerie porterait sur près de 52 millions de réaux, soit environ 10 millions de dollars.

Ary Graça n'a pas encore officiellement réagi à l'affaire. Mais selon ses



avocats, le Brésilien aurait été "surpris" par la perquisition effectuée à son domicile de Rio de Janeiro. Ils ont précisé que le président de la FIVB ne se trouvait pas au Brésil cette semaine, mais à Lausanne, siège de l'instance internationale, où il réside une grande partie de l'année. Les avocats ont également assuré que leur client a déjà donné tous les éclaircissements nécessaires à la justice, et qu'il reste à la disposition des autorités.

La CBV a confirmé, de son côté, que des agents s'étaient présentés jeudi 20 mai à son siège à Rio de Janeiro. L'instance brésilienne se déclare victime d'anciens dirigeants, désormais pour la plupart effacés du paysage.

"Selon l'enquête, la Confédération brésilienne de volley-ball pourrait avoir été victime de ses dirigeants, qui ont créé de faux contrats pour détourner des fonds de l'institution, a plaidé l'instance nationale dans un communiqué. La direction actuelle de la CBV coopérerait pleinement avec l'enquête et, si le préjudice financier est avéré, elle prendra toutes les mesures nécessaires pour restituer intégralement ces montants à la communauté du volleyball."

Agé de 78 ans, Ary Graça a été élu pour la première fois à la présidence de la FIVB en 2012, où il a succédé au Chinois Jizhong Wei. Après un premier mandat de quatre ans, il a été réélu en 2016, sans opposition, pour mener l'instance internationale du volley-ball jusqu'en 2024.

BREVES

Cuba suspend toutes ses compétitions

La préparation des athlètes cubains pour les Jeux de Tokyo s'annonce de plus en plus complexe. Selon l'agence Prensa Latina, les autorités du pays ont pris la décision de suspendre toutes les compétitions prévues dans le pays jusqu'au 31 juillet 2021, soit après l'ouverture du prochain rendez-vous olympique.

Cette mesure de prévention de la propagation du COVID-19 concerne les épreuves nationales et internationales. Les sélectionnés cubains pourront s'entraîner, mais sans pouvoir se tester en compétition, sinon à l'étranger.

Mais les restrictions de voyage réduisent considérablement leurs possibilités de se rendre hors du pays dans les deux mois à venir. Un communiqué de l'Institut national des Sports, de l'Education physique et des Loisirs précise que seules certaines compétitions d'athlétisme, approuvées par les autorités sanitaires, pourront se tenir avant le 31 juillet.

Elles seront réservées aux seuls athlètes en préparation des Jeux de Tokyo, se dérouleront à huis clos et sans la présence des médias. Cuba enregistre plus de 126 000 cas de COVID-19 depuis le début de la pandémie, dont 826 décès.

Tests salivaires pour tous les accrédités

L'information est révélée par l'agence Kyodo News : toutes les personnes accréditées pour les Jeux de Tokyo devront régulièrement procéder à un test salivaire pendant leur séjour dans la capitale japonaise.

Passé les trois premiers jours, où elles seront testées de façon quotidienne, la fréquence des prélèvements dépendra de leurs contacts avec les athlètes. Les personnes accréditées les plus proches des compétiteurs seront testées tous les trois ou quatre jours. Pour les autres, sans contact direct avec les athlètes, il est prévu un test tous les sept jours. Les résultats des tests salivaires seront disponibles dans les 24 heures suivant l'envoi des échantillons.

Les personnes déclarées positives au COVID-19 seront testées à nouveau. Les organisateurs des Jeux prévoient d'installer du matériel de prélèvement dans une soixantaine de lieux, dont les hôtels officiels et les sites olympiques. Mais l'idée de mettre en place un immense centre de collecte des échantillons, comme celui prévu au village des athlètes, aurait été abandonnée pour des raisons logistiques. Les organisateurs japonais craignent en effet un engorgement rapide et des files d'attente interminables. Selon les dernières estimations, discutées cette semaine à l'occasion de la réunion en mode virtuel de la commission de coordination, le nombre d'accrédités venus de l'étranger serait réduit à un maximum de 78 000 personnes, contre environ 180 000 dans le plan initial.

La BWF prépare sa révolution

Réunie samedi 22 mai en mode virtuel, l'assemblée générale de la Fédération internationale (BWF) sera invitée à débattre puis voter un nouveau modèle de comptage des points. Il devrait aboutir au passage des matches au meilleur des cinq manches, avec des sets désormais joués en 11 points, contre deux sets gagnants de 21 points dans la formule actuelle. Il faudrait deux points d'écart pour l'emporter, sauf en cas d'égalité à 14-14, un scénario où le set serait attribué au premier des deux joueurs ayant atteint 15 points.

Cette réforme avait déjà été discutée en 2018, mais elle avait été rejetée. Cette fois, l'assemblée générale de la BWF devrait l'adopter. Le projet est soumis par les fédérations nationales d'Indonésie et des Maldives. Il est soutenu par la Confédération asiatique (Badminton Asia), et par les fédérations nationales de Corée du Sud et de Taipei. En cas de vote favorable, le nouveau système entrerait en vigueur en janvier 2022, soit dix-huit mois avant le début de la période de qualification pour les Jeux de Paris 2024.

La réforme souhaitée par la BWF est motivée, selon l'instance internationale, par un triple objectif : donner plus de suspense aux rencontres, en augmentant leur intensité ; gagner en excitation ; réduire légèrement la durée des matches, afin d'optimiser les retransmissions télévisées et protéger la santé des joueurs.

A travers un récent partenariat avec la société civile

L'Université de Kara ne veut plus former que des diplômés

Jean AFOLABI

Depuis le 18 mai dernier, l'Université de Kara est entrée en partenariat avec deux organisations de la Société civile : l'ONG Compassion internationale Togo (CITG), et l'ONG Appui au développement à la santé communautaire (ADESCO). L'événement a été marqué par la signature de deux conventions. Objectif : contribuer aux missions de développement d'intérêts communs entre l'Université de Kara et les deux organisations.

Des dires du Professeur Komla Sanda, le président,

«...l'Université ne doit plus seulement servir de fabrique de diplômés. Elle a une nouvelle mission qui est le développement de la coopération et des partenariats, et qu'avec de plus en plus d'exigences en matière d'adéquation entre la formation et l'emploi, les universités doivent s'ouvrir au monde du travail et à la société».

De l'avis du secrétaire général l'Université de Kara, Egbaou Assoté, le partenariat avec la Compassion «vise à appuyer les communautés à la base en les faisant sortir un tant soit peu de leur situation en les rendant plus autonomes. Quant à l'ONGADESCO,

l'Université, à travers ce partenariat, enverra des étudiants pour les stages et l'organisation en retour sollicitera les résultats des recherches pour l'atteinte de ses objectifs».

Pour chacun des responsables des ONG signataires, il incombe à leurs institutions respectives d'appuyer leurs communautés par de multiples actions. Ainsi, à travers cette initiative qui vient de se concrétiser entre leurs ONG et l'Université de Kara, ils repartent déjà avec un pari gagné pour le bien-être social qui s'annonce à l'horizon, affirment les différents partenaires.

Après les dépotoirs, les caniveaux, les remblais, les forêts urbaines...

Les VEC d'Aného contre la défécation à l'air libre dans Lacs 1

Jean AFOLABI

Depuis le début de leur mission, les VEC – Volontaires d'engagement citoyen – affectés à la commune des Lacs 1 ont dégagé des dépotoirs, remblayé des voies, curé des caniveaux et surtout entretenu les forêts urbaines existantes dans la localité, etc. Pour rendre pérennes leurs actions, ils étaient toute la semaine dernière en mission de sensibilisation des ménages dans la commune sur la gestion des ordures ménagères, l'abonnement pour le ramassage de ces ordures et la défécation à l'air libre sur la plage, souligne-t-on à l'Agence nationale du

volontariat au Togo (Anvt).

Menée en langue locale (Mina) pour une meilleure appropriation des thématiques, cette sensibilisation a permis aux VEC de montrer l'impact de leur mission de volontariat dans l'amélioration des conditions de vie de leurs communautés. Une initiative du Maire de la commune des Lacs 1, qui a formé les VEC à l'amont sur ces thématiques afin que ces derniers puissent mener à bien cette sensibilisation.

Sensibiliser la population sur l'hygiène et l'assainissement fait également partie des missions des volontaires d'engagement citoyen, affirme-t-on. Au cours de la pre-

mière journée de sensibilisation, ils ont visité plus de 394 ménages dans le quartier Jérico. Les sensibilisations se sont poursuivies jusqu'à la fin de la semaine, l'objectif étant d'amener la population riveraine à prendre soin de la zone côtière comme un site d'attraction, explique l'Agence du volontariat.

L'occasion pour le Maire Me Alexis Koffi Aquereburu de rappeler aux VEC qu'ils sont «désormais des messagers de développement de leur communauté». Et de les inviter à une prise de conscience et à continuer dans le même sens même après cette campagne de sensibilisation.

Pour la 6ème année / Moody's confirme la note...

«INVESTMENT GRADE» pour la BOAD

L'agence de notation internationale Moody's vient de notifier à la Banque ouest africaine de développement (Boad) la reconduction de sa notation «Investment Grade» «Baa1» avec une perspective négative liée à la prise en compte de facteurs macroéconomiques. Cette note confirme la solidité des fondamentaux de l'Institution, malgré les effets induits par la pandémie de la Covid19 qui touche l'ensemble des économies des pays de la zone UEMOA – Union économique et monétaire ouest africaine.

«Il s'agit d'un satisfecit pour no-

tre institution dont la note a été confirmée année après année depuis maintenant 6 ans par les agences de notation internationales», a déclaré Serge Ekué, Président de la Banque. Selon qui : «cette reconduction est la reconnaissance, au plan international, de la qualité de la gouvernance de l'Institution, de la bonne exécution de ses missions au service du développement de la sous-région malgré le contexte qui prévaut, ainsi que de la solidité de sa politique de gestion des risques».

Elle s'inscrit par ailleurs dans la dynamique du Plan Djoliba 2021-

2025 qui est entré dans sa phase de mise en œuvre le 1er janvier 2021, et qui vise le renforcement significatif de notre capacité d'intervention sur les cinq prochaines années grâce à une nécessaire augmentation de capital et le recours à des outils d'optimisation du bilan.

En 48 ans d'existence, la Banque a contribué au financement des projets des Etats membres et des entreprises du secteur privé de l'UEMOA pour un montant total d'engagements de 6 335,168 milliards FCFA (soit 9,6 milliards d'Euros) toutes opérations confondues.

Tout le monde est d'accord dans l'Union européenne

Le passeport sanitaire européen à partir du 1^{er} juillet

Jean AFOLABI

Un accord politique provisoire entre le Parlement européen et le Conseil a été annoncé jeudi, 20 mai, sur le passeport sanitaire «certificat européen Covid-19», dont le lancement reste annoncé pour la fin juin afin de permettre une reprise du tourisme. Cela signifie que le certificat (anciennement appelé Digital Green Certificate) est «en bonne voie d'être prêt fin juin», comme prévu, croit savoir le portail spécialisé Air Journal. Un accord conclu «en un temps record», deux mois seulement après la proposition de la Commission.

L'accord politique devra désormais être formellement adopté par

le Parlement européen et le Conseil. Le règlement entrera en vigueur le 1er juillet, «avec une période d'introduction progressive de six semaines pour la délivrance de certificats pour les États membres qui ont besoin de plus de temps». En parallèle, la Commission continuera à soutenir les États membres dans la finalisation de leurs solutions pour la délivrance et la vérification du certificat ; elle mobilisera également 100 millions d'euros pour aider les États membres à fournir des tests abordables, autre point d'achoppement (ils sont gratuits en France mais peuvent coûter jusqu'à 120 euros en Espagne).

La présidente Ursula von der

Leyen a déclaré dans un communiqué : «Nous respectons notre engagement de mettre en place et de faire fonctionner le certificat Covid numérique de l'UE avant l'été. Les citoyens européens ont hâte de voyager à nouveau, et l'accord d'aujourd'hui signifie qu'ils pourront le faire en toute sécurité très bientôt». «Gratuit, sécurisé et accessible à tous», ce passeport couvrira vaccination, test et récupération après avoir contracté la Covid-19, «offrant différentes options aux citoyens. Il respecte pleinement les droits fondamentaux des citoyens, y compris la protection des données personnelles».

COVID-19 / Suivant une sélection de l'Union européenne

Le Ghana, possible centre de production de vaccins

Le Ghana a été sélectionné comme «possible» centre de fabrication de vaccins contre le nouveau coronavirus en Afrique, a annoncé vendredi la présidence ghanéenne. «Lors d'une réunion avec le vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, la Commission européenne a indiqué que le Ghana avait été sélectionné comme centre de production possible pour les vaccins COVID-19

en Afrique», a indiqué dans un communiqué Jubilee House, le palais présidentiel à Accra.

Cette déclaration fait suite à une récente rencontre à Bruxelles entre le président ghanéen Nana Akufo-Addo et M. Dombrovskis. Des équipes de travail de l'Union européenne et du Ghana se rencontreront en temps voulu pour discuter des moyens de concrétiser l'initiative, a précisé le communiqué cité samedi par Chine nou-

velle.

Le Ghana a été le premier pays au monde à recevoir des vaccins contre le nouveau coronavirus par le biais de l'initiative COVAX et a commencé la première phase de sa campagne nationale de vaccination début mars. Selon les autorités sanitaires, le pays a administré plus de 900.000 doses et prévoit d'immuniser 20 millions de personnes d'ici la fin de l'année.

Pour cause d'utilisation abusive des engrais chimiques

Le Bénin veut restaurer 33% de ses terres dégradées

Au Bénin, 29 à 33% des terres dégradées par l'utilisation abusive des engrais chimiques sont en train d'être restaurées avec l'appui du Projet de promotion de la production durable de biomasse électrique, annonce une note du bureau local du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) parvenue à Chine nouvelle. «Grâce au projet Biomasse électrique, avec l'installation des champs-écoles, nous avons découvert des engrais biologiques qui permettent d'augmenter considérablement le

rendement du maïs. Le rendement du maïs est passé de 800 kg à 1,5 tonne par hectare avec des dépenses minimisées, notamment pour la lutte contre les chenilles qui sont devenues résistantes aux produits chimiques que nous utilisons», a expliqué Maurille Agoïnon, l'un des 1.000 producteurs qui ont bénéficié de l'appui du projet Biomasse électrique pour la gestion durable des terres, cité dans le document.

Et la note de souligner que le Projet de promotion de la production durable de biomasse électrique appuyé

par le gouvernement béninois, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le PNUD vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en créant un environnement juridique, réglementaire et commercial favorable et en renforçant des capacités institutionnelles, administratives et techniques pour promouvoir la production d'électricité par gazéification de la biomasse sèche. «En appuyant l'amélioration des rendements des productions agricoles par des méthodes et itinéraires technologiques, on augmente la quantité des résidus agricoles disponibles post-récolte et on obtient donc un meilleur rendement des centrales à gazéification qui seront mises en place par le projet», explique la note du PNUD.

Par la gestion durable des terres, fait observer le document, le projet vise aussi à séquestrer le carbone et les GES et éviter ainsi les émissions de GES, l'un des objectifs du projet étant de réduire les émissions de 1,094 million de tonnes d'équivalent CO2.



L'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA) en action

Sauvegarder et créer des systèmes alimentaires appropriés au Togo

Etonam Sossou

Les impacts de la faim et de la malnutrition sont visibles dans beaucoup de communautés en Afrique où les systèmes alimentaires endogènes dont les valeurs et les vertus assuraient une bonne alimentation des personnes sont abandonnés progressivement au profit des produits importés. Fort de ce constat, l'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA), veut sauvegarder et créer des systèmes alimentaires appropriés, viables et durables en suscitant un dialogue entre les acteurs et les parties prenantes des politiques et systèmes alimentaires en Afrique à travers le projet « Dialogue sur les politiques et les systèmes alimentaires ». Au Togo, les différentes activités du projet sont mises en œuvre par l'ONG Floraison qui est membre de AFSA à travers la branche togolaise du Réseau Africain pour le Droit à l'Alimentation (RAPDA-Togo). Les ré-

sultats de l'étude sur les politiques et les systèmes alimentaires dans une vingtaine de pays en Afrique dont le Togo, serviront à AFSA, des éléments pour développer une Politique Africaine de l'Alimentation. Pour une durée de six mois janvier – juin 2021, il sera agi dans le cadre de ce projet de consulter les différents acteurs et parties prenantes impliqués dans les politiques et systèmes alimentaires ; valider les résultats de l'étude ; lancer du document témoin de l'étude et du dialogue, entre autres. « Le dialogue que le projet va instaurer entre les différents acteurs et les parties prenantes impliqués dans les politiques et les systèmes alimentaires permettra à ces derniers de travailler avec les consommateurs pour obtenir des systèmes alimentaires appropriés à travers des politiques améliorées et consensuelles », a indiqué Mme Claire QUENUM, coordinatrice de l'ONG Floraison.

Les résultats de l'étude et du dialo-



que inscrits dans cette action de AFSA serviront également à relever les défis liés à la réalisation du droit à une alimentation adéquate pour faciliter une stratégie dans le but d'instaurer un environnement favorable à la souveraineté alimentaire dans le pays.

En effet, au Togo, selon la Banque mondiale, que l'incidence de pauvreté et le nombre de personnes sous-alimentées seront estimés à 42% d'ici 2025 contre 45,5%

en 2019. Pour réduire sensiblement ce taux, le gouvernement dispose d'un programme de développement du secteur agricole. Cela s'explique par le fait que l'agriculture est un domaine prioritaire dans l'économie togolaise. Elle représente plus de 40 % du PIB du pays et occupe environ 65% de sa population active,

pour une superficie cultivable évaluée à 3,6 millions d'hectares, soit 60% de la superficie globale du pays, dont 41% sont emblavés (1,4 millions d'hectares). Cependant, la faible productivité et le manque de valeur ajoutée dans plusieurs chaînes de valeur restent des défis à relever. En dépit des initiatives pri-

ses par le gouvernement pour le développement de ce secteur, la variabilité de la production et de l'approvisionnement alimentaires ainsi que les méthodes et les techniques utilisées ne répondent pas toujours aux normes de durabilité des systèmes alimentaires. Cet état des choses reste une source d'insécurité alimentaire, de sous-alimentation, de malnutrition et de retard de croissance dans certaines régions au Togo.

L'Alliance pour la Souveraineté Alimentaire en Afrique (AFSA) est un réseau régional des réseaux en Afrique qui travaille pour atteindre la souveraineté alimentaire à travers la pratique de l'agro écologie. AFSA trouve que sur l'agro écologie est le système de production le plus approprié pour atteindre la souveraineté alimentaire.

Contre la surpêche

Le Togo et d'autres pays protègent les requins-taupes

Etonam Sossou

Se basant sur des expertises scientifiques, secondée par les rapports des ONG sur la surpêche des requins-taupes bleu, le Sénégal, le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, le Gabon, la Gambie, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Soudan, le Tchad et le Togo ont été co-auteurs d'une proposition dont l'objectif est d'inscrire les requins-taupes bleus (et les petits requins-taupes) à l'Annexe II de la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Outre la proposition des pays africains dont le Togo visant à protéger les requins-taupes bleus victimes de surpêche et qui sont en voie d'extinction, les autorités africaines présentes à cette rencontre, ont aussi introduit la proposition d'interdire tout débarquement de requins-

taupes bleus dans l'Atlantique conformément à des recommandations scientifiques visant à protéger cette espèce et ont exigé que tous les requins débarqués aient les nageoires encore attachées au reste de la carcasse afin de contrôler plus facilement.

Au Togo, souvent on enlève les ailes des requins capturés avant de les débarquer. Les ailerons de requins auraient, selon certaines sources, des atouts culinaires et aphrodisiaques. Et, la recommandation qui exige que les requins capturés ne soient pas détachés de leurs ailes va aider à lutter contre l'extinction de l'espèce déjà menacée. Rappelons qu'en fin d'année 2018, à Dubrovnik en Croatie, les mêmes acteurs s'étaient déjà penchés sur l'avenir du thon obèse, dont la population est dangereusement décimée. La sonnette d'alarme a été tirée dès 2015: les stocks du

Thunnus obesus, ou patudo, souffrent de surpêche et de mortalité importante de thons juvéniles, selon EAGLE-Togo.

D'après la liste rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le requin-taupo commun (Lamna nasus) est menacé d'extinction avec 39.102 tonnes de prise annuelle dans l'Atlantique Nord et 28.923 tonnes de prise annuelle en Méditerranée. Au total, 12 nouvelles Rions et cinq Résolutions ont été adoptées, couvrant plusieurs questions relatives à la conservation des thonidés et des espèces apparentées de l'Atlantique ainsi qu'à la gestion des pêcheries. La Commission a aussi interdit au cours de la rencontre, la capture de ces requins par les bateaux de pêche et a promis agir pour assurer la mise en œuvre de la liste CITES.

Santé/Covid-19

L'UE va investir 1 milliard d'euros pour la production de vaccins en Afrique

(suite de la page 4)

à hauteur d'1 milliard d'euros et ses institutions financières. Plusieurs États membres souhaitent y participer. Nous voulons servir de passerelle pour apporter aussi la technologie de l'ARN messenger à l'Afrique ". Si plus de 1,2 milliard de doses de vaccins ont déjà été administrés dans le monde, selon l'OMS, et malgré l'initiative Covax, seulement 0,3% de l'approvisionnement est destiné aux pays à faible revenu, dont une large partie est constituée de pays africains. Dans l'objectif de réduire ce déséquilibre, l'UE a promis de donner 100

millions de doses de vaccins à ces pays à faible revenu, d'ici la fin de cette année. La Commission européenne et les pays de l'UE se sont engagés à verser plus de 2,2 milliards d'euros à Covax et à soutenir les campagnes de vaccination dans les pays partenaires. La présidente de l'CE a reconnu que " le fossé entre pays riches et plus pauvres reste trop grand ". Cette dernière appelle à " donner un coup d'accélérateur à la campagne de vaccination des pays à revenu faible et intermédiaire, par des mesures concrètes et mesurables ".

D'abord en autorisant l'exportation de doses de vaccin vers le reste du monde et en gardant les chaînes d'approvisionnement ouvertes " dans un souci d'équité et de solidarité, mais aussi pour garantir notre sécurité à tous ". Puis, en respectant les engagements pris, à savoir, livrer 1,3 milliard de doses d'ici à la fin de cette année, aux pays à faibles revenus et à revenus intermédiaires et plus de 1,3 milliard de doses supplémentaires en 2022, dont beaucoup par Covax. Enfin, en renforçant des capacités dans la prévention des futures crises sanitaires.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°645
de LOTO KADOO du 30 Avril 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 646^e tirage de LOTO KADOO avec bonus. Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, C'est à LOME et à KPALIME que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les autres villes du pays ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

Dans la capitale, un lot de 1.000.000F CFA et un lot de 1.200.000F CFA ont été recensés sur les points de vente 60734 et 60000.

A KPALIME, un parieur a remporté la somme de 1.000.000F CFA auprès de l'opérateur 40046.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°648 de LOTO KADOO du 21 Mai 2021

Numéro de base

49 75 26 87 24

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°201
DE LOTO Sam du 1er Mai 2021

Le tirage N°202 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 08 Mai 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont été enregistrés dans toutes les villes du pays..

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°204 de LOTO SAM du 23 Mai 2021

Numéro de base

48 76 03 72 90



LIMITATION DES CARTES SIM PAR ABONNÉ



Lomé, le 11 mai 2021

Togocom porte à la connaissance de tous ses abonnés la limitation du nombre de cartes SIM à trois (03) par abonné suite à « **l'Arrêté n°007/MENTD/CAB daté du 29 avril 2021 du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale** » fixant désormais à **trois (03) le nombre maximum de cartes SIM**, par opérateur et par abonné aux services de communications mobiles au Togo.

En définitif, aucun abonné ne pourra détenir plus de trois (03) cartes SIM Togocom. Cet arrêté ministériel dont l'objectif est de renforcer le dispositif juridique et sécuritaire lié aux obligations d'identification des abonnés des services mobiles vient à point nommé.

Cette présente disposition s'applique uniquement aux personnes physiques détentrices de plus de trois (03) cartes Sim. Les personnes morales à savoir la clientèle des institutions administratives, des entreprises, des associations et des Organisations Non Gouvernementales à titre indicatif de sont pas concernées par cette mesure. En cas de non-respect de cette mesure prise par les clients concernés, Togocom sera dans l'obligation de suspendre tous leurs numéros.

Togocom invite donc ses abonnés concernés par la mesure à se rendre dans ses agences en vue de déclarer les numéros qu'ils souhaiteraient conserver ou transférer à des tiers. Des dispositions idoines sont d'ores et déjà prises pour faciliter la mise en conformité de ses abonnés sur l'ensemble du territoire national.

Pour rappel, le service de changement d'Identité est fourni gratuitement pour les clients Togocom

Tarik Boudiaf, Directeur Commercial Groupe Togocom : « Cette disposition du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale vient renforcer le dispositif juridique lié aux obligations d'identification des abonnés des services mobiles conformes aux normes réglementaires internationales. »



À propos de
TOGOCOM

Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, Togocom est le leader du marché Togolais des télécommunications au service de l'ensemble des Togolais où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Le Groupe est le fruit du regroupement en 2017, des activités de Togo Telecom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo, et Togo Cellulaire (Togocel), l'opérateur de téléphonie mobile. Togocom pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux notamment sur la couverture du réseau, la performance des débits Internet, l'efficacité du service client, la proximité du réseau de distribution et la disponibilité des produits et des services.